

**SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ**

Siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> Juillet 2024****OBJET DE LA DELIBERATION : Fixation tarif Agence de l'eau**

Le Président certifie,

- 1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.
- 2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à **l'unanimité** des votants.
- 3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres et 2 membres représentés par pouvoir accordé, soit **12 membres votants** à savoir :

**Présents :**

1-	<b>M. BONNEFOY Jean-Yves, Président</b>	10-	<b>M. VERNET Gérard</b>
2-	<b>Mme BROUSSE Chantal</b>	11-	
3-	<b>M.CHARRETIER Nicolas</b>	12-	
4-	<b>M. COUCHAUD Patrice</b>	13-	
5-	<b>M. DALBEGUE Gérard</b>	14-	
6-	<b>M. FRECON Laurent</b>	15-	
7-	<b>M. FRECON Sébastien</b>	16-	
8-	<b>M. OGIER Yvan</b>	17-	
9-	<b>M. REBOUX Georges</b>	18-	

**Absents avec excuses : M. CHAZAL Jacques - Mme DARFEUILLE Marianne – M. LARDON Eric - M. PALIARD Rambert - M. REVEILLE Yves – M. SANIAL Jean**

**Absents représentés : Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves  
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROUSSE Chantal**

**Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20240701-C04-20240701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024  
Publication : 08/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Lors du vote du Budget Primitif 2024, le tarif de la redevance Agence de l'Eau sur les m3 2023 pour les irrigants du secteur de Montverdun et de Saint Cyprien-Andrézieux n'a pas été voté car les m3 consommés par les irrigants n'étaient pas connus.

M. le Président propose de voter les tarifs en divisant le montant de la redevance 2023 par le nombre de m3 relevés sur les compteurs de chaque secteur

- o Montverdun : 0.0187 €/m3 , plafonné avec un rendement moyen de 85%
  
- o St Cyprien : . 0.207 €/m3

Après avoir discuté et délibéré, le Comité du SMIF :

- approuve les tarifs proposés ci-dessus.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**A MONTBRISON, le 1<sup>er</sup> Juillet 2024**

**Le Président,**

**Jean Yves BONNEFOY**

